



Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 12 février 2010

L'an deux mille dix, le douze février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot,

Absents excusés : Mme Thérèse Parisot (procuration à Mme Paulette Therry) M. Christophe Leloup (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet) M. David Brunot (procuration à M. Daniel Vieillard), Mme Béatrice Le Serrec (procuration à M. Gérard Leguay)

M. Philippe Michaud est élu secrétaire de séance.

1- Groupe scolaire, attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le maire énonce les éléments de procédure concernant le jury de concours comme suit :

Après avis du jury qui s'est tenu le vendredi 8 janvier 2010, après mise au point du marché et négociation, il est décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, pour la construction du groupe scolaire, au groupement **B.A.U.** (architecte mandataire) + CLEMENT (BET Structure) + ELITHIS (BET Fluides) + TRACOR (Economiste et OPC) + BETR (Cuisiniste) pour un montant de 495.600, 00 € HT, soit 592.737,60 € TTC.

Après mise au point du marché, le montant des travaux du projet retenu est arrêté à 4.130.000 € HT. Le taux de rémunération de l'architecte est fixé à 12%. La mission confiée au groupement de maîtrise d'œuvre est constituée des éléments suivants : ESQ + APS + APD + PRO + EXE + VISA + ACT + DET + AOR + CSSI + OPC + FAISA NRJ. Le taux de rémunération comprend toutes ces missions.

Après avis du jury, les candidats non retenus ayant produit des prestations conformes au programme et au dossier de consultation, les indemnités de concours leur seront versées intégralement, soit 25.000 € HT (29 900 € TTC) pour chaque candidat non retenu.

M. Gallimardet souhaite connaître le plan de financement concernant ce projet. M. Verney précise que plusieurs co-financeurs seront sollicités notamment le conseil général, l'ADEME et la région au titre du plan climat énergie bourgogne, et l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement ou de la dotation de développement rural. M. Gallimardet demande si le projet de chaufferie bois a bien été intégré au projet du groupe scolaire. Le Maire précise que le rapport final du bureau d'étude Indiggo fera l'objet d'une prochaine

réunion avec Mr Darphin (ONF). M. Schneider souligne l'importance de l'impact environnemental, ainsi que les conséquences logistiques d'une telle structure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement BAU.

2- Centre d'hébergement sportif, lot n°9 « électricité », avenant n°1

Le maire communique les éléments de cet avenant à savoir la fourniture d'une armoire électrique, au rez de chaussée du bâtiment d'hébergement, pour le fonctionnement du bâtiment, non prévu à l'origine. Il y a une incidence financière en plus value de 5 384 € HT soit une augmentation de + 4,78 % par rapport au montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 118 123.45 € HT, soit 141 275, 65 € TTC. Il précise également que l'acoustique du bâtiment « bowling » n'a pas été pris en compte par l'architecte, par conséquent une étude acoustique a été diligentée et financée par l'architecte afin d'établir certaines préconisations.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer cet avenant.

3- Contrat unique d'insertion

Le maire informe le conseil de la création de deux postes d'agents municipaux, qui font l'objet d'un contrat de travail sous contrat unique d'insertion, pour une durée de 24 mois. L'un pour le pôle technique, de 35 heures hebdomadaires, l'autre pour la gestion des archives de 26 heures hebdomadaires. Il précise que ces postes sont financés à 90% par l'état. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux postes à durée déterminée.

4- Tarif logement F5

Le maire rappelle que le logement F5, situé rue pastourelle, a été réhabilité par les agents techniques municipaux. Le loyer étant jusqu'alors de 268 €, il est proposé d'actualiser ce tarif compte tenu des travaux effectués, et d'établir le nouveau tarif mensuel à 450€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce tarif.

5- Clôture du budget annexe « lotissement »

M. Verney informe l'assemblée municipale de la fin des opérations d'aménagement du lotissement, par conséquent il s'agit d'autoriser le maire à clore ce budget annexe. Il précise que le résultat financier est de +242 376.01€. Cette somme sera intégrée au budget de la commune par un budget supplémentaire.

6- Travaux de voirie subventionnés par le conseil général

Le maire communique le programme des travaux de voirie subventionnés par le conseil général. Il s'agit de la rue des Craies et la rue de Bussin pour un montant estimé de 58 300 € HT soit 67 727 € TTC. Ces crédits seront inscrits au budget de la commune 2010 en priorité, en dépenses d'investissement. Le taux de subvention est variable, dans la limite de 50%, du montant HT des travaux. M. Verney précise qu'il est envisagé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la communauté de commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de voirie proposé et autorise le maire à solliciter les subventions du Conseil Général.

7- Télésurveillance des réservoirs d'eau potable, demandes de subventions

Le maire fait part du montant des travaux pour la télésurveillance des réservoirs. Ceux-ci sont estimés à 14 980 € HT soit 17 916.08 TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la télésurveillance et autorise le maire à solliciter les subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau.

8- Cession de la parcelle section AK n°436

Le maire propose la cession de la parcelle section AK n° 436, d'une superficie de 478 m², à M. Christian Albert, au prix de 40€ le m², selon l'estimation des domaines. M. Gallimadert estime que ce tarif est trop faible car l'association des parcelles 435 (propriété de M Albert) et 436 permet de rendre les terrains constructibles.

Le maire indique que la proposition est faite sur la base de l'estimation des domaines, il ajoute ne pas souhaiter rentrer dans un processus de spéculation des prix des terrains à bâtir.

Le conseil municipal approuve à la majorité (6 voix contre et 12 voix pour) la cession de cette parcelle.

9- Echange commune de Selongey/SCI du Séchoir

Le maire énonce l'échange de terrains réalisé entre la Commune de Selongey et la SCI du séchoir propriétaire de terrains contigus. Une clôture a déjà été implantée aux nouvelles limites résultant de cet échange. La commune de Selongey cède à la SCI du séchoir la parcelle Cadastree AP n°263 pour 3a61ca et reçoit en contre échange la parcelle cadastrée Section AP pour 02a95ca. Les frais sont supportés par moitié par la commune de Selongey. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet échange.

10- Assurance des risques statutaires du personnel : renouvellement de l'adhésion de la commune au contrat groupe du centre de gestion de la Côte d'Or

Le maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au contrat groupe du centre de gestion de la Côte d'Or. Le conseil municipal approuve ce renouvellement à l'unanimité.

11- Convention d'assistance technique des services départementaux

Le maire indique qu'il s'agit de reconduire pour une durée de un an la convention d'assistance technique des services départementaux concernant la préparation des arrêtés de circulation, signée entre la commune et le département en mars 2009. M Jeunot estime que cette mission peut être effectuée par les services de la commune. Une formation des agents concernés est donc nécessaire afin de remplir ces missions. La reconduction de cette convention est approuvée, à la majorité, pour une durée de 6 mois. (1 voix contre, 2 abstentions, 15 voix pour)

12- Syndicat intercommunal du bassin versant de la Tille de l'IGNON et de la Venelle : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le maire rappelle que le Syndicat intercommunal du bassin versant de la Tille de l'IGNON et de la Venelle (SITIV) vient d'être créé, au premier janvier 2010. Il s'agit de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant, qui représenteront la commune de Selongey au sein de cet organisme. M Schneider est élu délégué titulaire (11 voix pour) et M. Verney est élu délégué suppléant (11 voix pour).

13- Informations diverses

Le maire informe l'assemblée du retard des travaux du centre d'hébergement correspondant à un délai de 6 semaines.

M. Verney indique que le vote du budget aura lieu courant mars, après réception de l'état 1259, contenant tous les éléments nécessaires au vote des taux. Le maire exprime son inquiétude concernant l'évolution de la taxe professionnelle.

Le maire fait part du recrutement de M. Alexandre Claret afin de remplacer M. Pascal Brunot durant son absence.

Les conseillers sont également informés de l'évolution des travaux du mur du champ de Mars ainsi que de la réalisation des trottoirs rue de la Charmette.

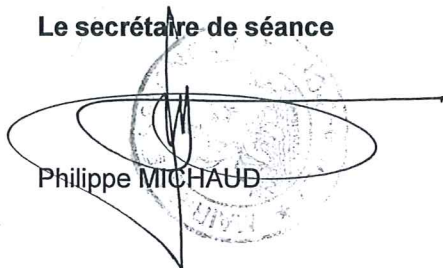
14- Questions des conseillers

M. Gallimardet demande l'installation de boîtes aux lettres pour les associations ayant une permanence à l'espace info service.

M. Bavard acquiesce et ajoute qu'une rampe d'accès à l'ACSIS sera prochainement installée.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance



Philippe MICHAUD

Le président de séance,



Gérard LEGUAY